

Missions PACTE

-Lutte contre décrochage scolaire Circulaire du 18-7-2023...tous les droits ouverts

NOR : MENE2315401C

Circulaire du 18-7-2023

MENJ - DGESCO A1-4

## **4. Moyens mobilisés : le Pacte enseignant**

Pour la pleine mise en œuvre de ces mesures, le chef d'établissement s'appuie sur les professeurs volontaires pour exercer les missions de prévention, de détection et de contribution à la prise en charge d'élèves en risque ou en voie de décrochage (action d'accrochage ou de repérage des signaux faibles, suivi au sein du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), accompagnement d'élève dans le cadre de Pafi-TDO[2], accompagnement du droit à l'erreur) dans le cadre du Pacte enseignant.

Les chefs d'établissement et les équipes éducatives et pédagogiques sont accompagnés et formés dans le cadre des écoles académiques de la formation continue. Les ressources développées pour la formation des référents « décrochage scolaire » et l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) peuvent être utilement exploitées.

Dans le cadre du Pacte enseignant, les actions conduites par les professeurs peuvent porter sur :

- les signalements et/ou recueil de signalements de risques de décrochage scolaire ;
- la saisine du GPDS et/ou de la PSAD, puis suivi des suites données ;
- la construction de parcours personnalisés avec les partenaires identifiés comme potentielle solution d'accueil temporaire dans le cadre d'un parcours Tous droits ouverts ;
- l'exercice des missions de référent de conventions Pafi-TDO/responsable du suivi et du lien entre les différentes parties prenantes ;
- l'accompagnement de jeunes le 1er jour de leur accueil en structure hors lycée ;
- l'accompagnement de jeunes pour découvrir/visiter des solutions d'accueil ;
- l'organisation pédagogique du retour en formation initiale.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray

[1] <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281681?sommaire=3281778#>

[2] Par exemple, lien avec les partenaires des structures d'accueil.